

PROTCOLE SANITAIRE REFUGE DE BAYSSELLANCE

Le présent protocole repose sur les prescriptions gouvernementales, leur mise en œuvre nécessite l'engagement des gestionnaires et gardiens de refuge mais également celui des usagers qui veillent par leur comportement à la préservation de leur santé mais également des autres usagers du refuge.

Le protocole prévoit :

- Des dispositions d'ordre général ;
- Des aménagements et procédures spécifiques ;
- Des obligations pour les usagers ;
- Des mesures spécifiques aux bivouacs.

Ce protocole est accompagné d'un plan masse du refuge reprenant l'ensemble des mesures et aménagements réalisés en termes de distanciation physique notamment.

Date de réouverture souhaitée	Samedi 27 juin 2020
--------------------------------------	----------------------------

I - Présentation du refuge	
Localisation	Commune : Gavarnie Zone d'implantation particulière (parc national) : Parc National des Pyrénées Altitude : 2651 m
Accès	Principal : barrage d'Ossoue (Gavarnie)
Fréquentation du public/an	4700 nuitées
Capacité réelle d'accueil	Nuit : 58 couchages
Description du refuge	ERP de type REF de 4ième catégorie à R+1 en forme de nef en pierre apparente susceptible d'accueillir un effectif total de 64 personnes (58 public), comportant une zone accessible au public (RDC (salle de restauration, salle hors sac, sanitaires), R+1 (dortoirs)) et une zone non accessible au public (RDC (cuisine, locaux techniques , réserves) , R+1 (chambres gardiens et aide gardiens, sanitaires, réserves)).
Configuration du refuge	- nombre de niveaux : 2 - localisation des chambres ou dortoirs : 1er étage

	<p>- capacité par chambres et par dortoirs : 6 dortoirs (3,4,7,11,13 et 20 places)</p> <p>- localisation des salles d'eau ou lavabos : rez-de-chaussée</p> <p>- rangement des sacs, des chaussures : sas d'entrée (chaussures), dortoirs (sacs)</p> <p>- espace de restauration (situation, nombre de tables,...): rez-de-chaussée, 5 tables</p> <p>- restauration sur espace extérieur (nombre de tables, emprise,...) : 2 tables</p>
Propriétaire	FFCAM
Gardien/ Aide gardien	<p>Nombre de personnels : 2 à 4 personnes maximum en 2020 (5 à 6 personnes habituellement)</p> <p>Gardien(s) : LAFONT Pierre, 06 88 29 89 60, lafontpeio@gmail.com</p>
Avis commission sécurité incendie / Date du dernier passage	Avis favorable - septembre 2019
Plan de masse du refuge	À fournir (<i>mentionner les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...</i>)
Remarques	Refuge sous-dimensionné, soumis à une forte demande, capacité limitée, beaucoup de campeurs en bivouac autour du refuge en raison du manque de places à l'intérieur.

II - Dispositions générales

A – Capacité d'accueil

Capacités d'accueil du refuge après la mise en œuvre du protocole sanitaire	<p>Nombre de Couchages : 22 (si résa individuelle) à 40 (si présence de famille ou groupes constitués)</p> <p>Capacité restauration : 23 à 40 (si présence de famille ou groupes constitués)</p>
Accueil dans le cadre d'une assistance de secours ou de mise à l'abri	Peu d'espace disponible. Accueil dans la salle commune avec port du masque obligatoire (car distanciation physique impossible) amené par le campeur ou vendu par le gardien.

B – Système de réservation et de traçabilité

Réservation obligatoire	Réservation via centrale de réservation avec charte d'engagement individuel signée par chaque usager lors de la réservation en ligne (pour groupe sur la même feuille) et archivée par le gardien
Traçabilité des usagers	Lors de la réservation, les usagers indiquent d'où ils arrivent, ainsi que leurs coordonnées. Au refuge, le gardien leur demande leur destination du lendemain. Au refuge un plan de couchage journalier est établi mentionnant les coordonnées de la personne pour chaque lit. Ce plan est archivé quotidiennement avec les chartes d'engagement correspondantes. (pour les groupes un numéro de téléphone) par groupe
C- Procédure d'accueil des usagers	
Lavage des mains	Point d'eau extérieur : fontaine avec savon à disposition Point d'eau intérieur : lavabos avec savon à disposition Obligation des hôtes de se désinfecter avec leur propre désinfectant avant d'entrer dans le bâtiment Chaque usager monte au refuge avec son propre gel hydro-alcoolique.
Mise à disposition des sabots	Suppression de la mise à disposition de sabots, les usagers auront leur propre matériel. Vente de surchaussures en cas d'oubli.
Check-in des usagers	Chaque usager doit être en possession de son kit COVID19 et de la charte signée. Masque obligatoire pour circuler car distanciation physique (1m) très difficile étant donné la configuration du bâtiment Vente de kits de dépannage (matériel de protection individuelle, surchaussures...) pour usagers du refuge (campeurs compris)
D – Disposition d'information et communication	
Affichage sur le site de réservation	Communication claire (multi-langue) permettant de responsabiliser les usagers, gérée et mise en ligne par la FFCAM : <ul style="list-style-type: none"> - Je réserve - Je monte en refuge uniquement si je suis en bonne santé - Je monte mon matériel individuel - Je ramène mes déchets - Je signe la charte des bonnes pratiques
Affichage dans le refuge	Affichage clair des directives / préconisations sanitaires dans le refuge en plusieurs langues (distanciation, lavage des mains, etc...) : préparé

	et diffusé par la FFCAM, affiché à différents endroits par les gardiens. (Sas entrée, salle commune, sanitaires, dortoirs, entrée refuges côté sanitaires)
E - La gestion des circulations	
Distanciation physique	Étant donné la configuration du bâtiment, le non-croisement et la distanciation (1m) ne pourront pas être respectés, et un marquage au sol serait vain et inefficace. Port du masque obligatoire pour tout déplacement dans le bâtiment.
Aération des locaux	Dortoir : après la nuit, aération avant, pendant et après le nettoyage (2 à 3 heures au total) Salle commune et sanitaire : avant et pendant le nettoyage, plusieurs fois durant la journée. Peut être compliqué à réaliser en cas de mauvaise météo (vent, pluie, neige)
F - En cas de suspicion de Covid	
Lieu dédié	Mise en place d'un espace dédié pour toute personne présentant des symptômes du Covid : dortoir 3 ou tente déployée au besoin
Procédure mise en place	Isolément du patient. Appel téléphonique 15 ou 112 pour être mis en relation avec les secours compétents (personnel médical et secours en montagne).
G - La formation des gardiens et personnels	
Formation sur le protocole sanitaire mis en place et les gestes barrières	Formation ASMT suivie par le gardien. Formation des aide-gardiens : protocole sanitaire, gestes barrières.
Fréquence de formation pendant la saison	-À l'arrivée du personnel, -si évolution des protocoles -autant que de besoin

III – Aménagements et procédures spécifiques

A – Dortoirs et couchages

Configuration des dortoirs	Distanciation physique en fonction des groupes d'usagers pour le couchage. Pour le cheminement : distanciation impossible donc port du masque obligatoire. Affaires personnelles : dans les dortoirs, près du matelas défini. Aucun matériel dans les lieux communs. Les sacs et chaussures entre usagers isolés ne se touchent pas.
Cloisonnement	Distanciation physique (matelas non utilisés enlevés des dortoirs)
Gestion des flux	Port du masque obligatoire.

	Information auprès des clients pour limiter les attroupements (sanitaires, dortoirs).
Literie	Usage obligatoire d'un duvet individuel Suppression des draps, couettes, couvertures et oreillers Mise en place d'alèses plastifiées et désinfectées après chaque usage fournies avant ouverture du refuge par le propriétaire
B – Restauration	
Configuration de la salle commune	Configuration du réfectoire ajustée en fonction de la réception de la clientèle (isolée ou groupes) afin de garder une distance de sécurité entre les tables et de limiter les interactions entre eux (mise en place de plexiglass séparatif (3 (grande table), 1 (autre table). 10 personnes max par table. Port du masque pour le personnel du refuge lors du service Suppression de la bibliothèque et des jeux
Configuration de la terrasse	2 tables extérieures utilisables si météo favorable
Adaptation des services	Décalage heures de service de repas et petits-déjeuners. Buffets avec désinfection des mains préalable et port du masque Désinfection des tables et bancs après chaque repas
C - Sanitaires	
Points d'eau, lavage des mains	Mise à disposition de savon dans les sanitaires. Les clients doivent se munir de gel hydroalcoolique pour leur montée au refuge.
D – Nettoyage et désinfection des locaux/du mobilier/du matériel	
Mise en œuvre des mesures d'hygiène avant et après les services	Nettoyage des tables après chaque usage
Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection des locaux	Nettoyage rigoureux de tous les locaux en tenant compte des besoins : à minima, au départ des randonneurs avec virucide adapté : nettoyage des surfaces, sols, poignées de porte, interrupteurs, rampe d'escalier, alèses plastifiées, plexiglass de séparation des tables (à nettoyer à chaque service) etc.
Aération	Aération régulière des locaux et plus particulièrement des dortoirs régulièrement (Cf II.E.)
E – Mesures spécifiques pour les gardiens et aides gardiens	
Matériel de protection sanitaire	Mise à disposition de matériel de protection sanitaire (masques, visières, gants, thermomètres)

	pour l'équipe
Mesures barrières à mettre en œuvre	Respect des mesures barrières avec les randonneurs et clients à l'accueil, au service des repas et dans les dortoirs
Formation	Formation ASMT suivie par le gardien. Formation des aide-gardiens : protocole sanitaire, gestes barrières.

IV – Responsabilisation et obligation des usagers

Responsabilisation	Responsabilisation de tous les usagers sur les mesures et comportements à adopter, notamment en ce qui concerne la prévention en cas de symptômes suspects. charte d'engagement individuel Charte signée par chaque usager lors de la réservation en ligne (pour groupe, sur la même feuille) et archivée par le gardien
Équipement personnel	Tout pratiquant devra se doter de son équipement personnel de protection sanitaire : gel hydro alcoolique, masque Tout pratiquant devra se doter de son équipement personnel : duvet, sabots, etc.
Charte d'engagement individuel	Chaque usager devra signer une charte des règles et bonnes pratiques lors de sa réservation et la présenter au refuge à son arrivée
Permettre la traçabilité	Chaque responsable de groupe devra fournir les identités et contacts des usagers qui l'accompagnent (intégré dans la charte)

V - Mesures spécifiques aux bivouacs

Sauf dispositions spécifiques existantes au plan local- notamment interdiction ou limitation du bivouac- la pratique du bivouac à proximité du refuge est examinée au cas par cas et fait l'objet d'un protocole particulier précisé ci-dessous :

Localisation de la zone du bivouac	Distance du bivouac /refuge : Emplacements existants tout autour du refuge à distances variables Emprise du bivouac : Bivouac important à Baysellance en raison du refuge sous-dimensionné, en tant normal
Parties communes sur le bivouac	Identification : une fontaine extérieure. Accès aux sanitaires intérieurs du refuge car pas d'équipement extérieur existant.
Gestion du bivouac	Réservation des repas auprès du gardien, et mise en place de services décalés ou à l'extérieur (selon météo et réservations)

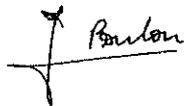
Équipements mis en place	Aucun
Capacité d'accueil en tenant compte des mesures sanitaires	15 à 20 emplacements présents tout autour du refuge (fréquentation Vignemale difficile à réguler car refuge sous-dimensionné). Problèmes en cas de mauvaise météo : abri dans le refuge et distanciation sociale difficile : les campeurs devront être équipés de masque pour pénétrer dans le refuge, vendu par le gardien en cas d'absence
Impact sur la faune et la flore	Identique à d'habitude : beaucoup de déchets

Remarques générales

Afin de faciliter la tâche du gardien, une campagne d'information en vallée, dans la presse... est indispensable (à mener par les autorités compétentes) afin de réduire le risque de foyer de contamination via des campeurs se mettant à l'abri au refuge (exemples : privilégier les sorties à la journée, ne pas prévoir de camper si météo incertaine).

Signature du protocole (nom, prénom, signature)

Le gestionnaire,
Pour le Président,
le Vice Président



Jean-Luc BOULOU

Le gardien,



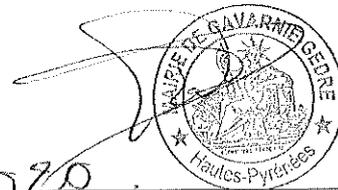
Pierre LAFONT

Visa de la mairie

de Maire

Nichel GABAIL

Gavarone - Geizra, le 18 Juin 2020



Partie réservée à la préfecture

Date de réception du protocole :

Si besoin :

-Demande de pièce complémentaire

Pièces annexées

- plan de masse du refuge (*mentionner tous les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...*)
- modèle de charte d'engagement individuel